



Loi de finances : l'Unaf regrette le rejet de l'amendement proposant d'augmenter le forfait journalier des pensions de famille

Dans le cadre du débat sur le projet de loi de finances 2020, l'Assemblée nationale a rejeté hier l'amendement de repli adopté par la commission des Finances, sous l'impulsion du Député François Jolivet, de revaloriser le forfait journalier des pensions de famille. L'Unaf regrette ce vote, mais note que certains députés se sont déclarés favorables à un travail sur le sujet.

Les pensions de famille proposent à des personnes seules à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, à celles qui sont le plus éloignées du logement ordinaire, des logements abordables, adaptés et accessibles. Elles combinent dans des structures de taille réduite des espaces collectifs et des espaces privatifs qui permettent aux personnes logées à la fois d'être chez elles et de ne pas être isolées. Le rôle des hôtes est, à cet égard, primordial. Leur présence au quotidien permet une animation dans la vie collective et un soutien dans les démarches individuelles.

L'Unaf et ses adhérents, très impliqués dans la gestion et le développement de projet de pension de famille, ne peuvent que regretter le rejet de cet amendement qui prévoyait la revalorisation du forfait journalier des hôtes de pensions de famille, fixé à 16 euros depuis 2008.

Tout en rappelant son attachement aux pensions de famille, Julien Denormandie, ministre du Logement, a souligné le choix fait par le gouvernement d'étendre le nombre de pensions de famille, sans pour autant revaloriser le forfait journalier.

L'Unaf note toutefois que ce rejet s'est accompagné de l'engagement de certains députés de travailler sur cette question. L'Unaf se tient à la disposition des députés et des sénateurs pour argumenter cette revalorisation, souhaitée par l'ensemble des gestionnaires.

Aucun débat sur l'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)

Par ailleurs, l'Unaf regrette que le débat sur le projet de loi de finances n'ait permis aucun débat sur le financement de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS). L'Unaf avait récemment remis une enquête (disponible sur www.unaf.org) mettant en avant la faiblesse des montants accordés et, surtout, la non-utilisation chaque année de 30% de la ligne budgétaire votée, en raison de redéploiement pour financer l'hébergement d'urgence. Cette insuffisance et ce redéploiement mettent à mal le fonctionnement des résidences sociales puisque 1 résidence sociale sur 5 ne reçoit aucune AGLS.

A propos du logement accompagné

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion locative sociale, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unaf, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné, c'est :

- accueillir les publics en difficulté
- leur permettre de se loger
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, Directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 135 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

pierre@bprfrance.com

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

sophie@bprfrance.com